

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 46/023/2006 - ÉFAI

15 septembre 2006

AU 248/06

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

PÉROU

María Magdalena Sullca Ávila (f)
Narciso Quispe Landeo (h), son mari
Teresa Ávila Rivera (f), une parente
Leurs proches

María Magdalena Sullca Ávila et Teresa Ávila Rivera auraient fait l'objet de menaces et de manœuvres d'intimidation visant, semble-t-il, à les contraindre à abandonner les poursuites judiciaires qu'elles ont engagées contre des militaires et des anciens militaires soupçonnés d'avoir torturé et fait « disparaître » deux de leurs proches en 1992. Amnesty International pense que ces deux femmes et Narciso Quispe Landeo, le mari de María Magdalena Sullca Ávila, sont en danger.

Le 23 août 2006, María Sullca Ávila et son mari Narciso Quispe Landeo auraient reçu la visite chez eux d'un homme connu de la famille de María Sullca Ávila. L'homme leur aurait proposé 10 000 dollars des États-Unis si María Sullca Ávila acceptait de retirer sa plainte auprès du bureau du procureur général concernant la torture et la « disparition » de ses parents, Natividad Ávila Rivera et Beningno Sullca Castro, « disparus » après avoir été détenus à la base militaire de Madre Mia, dans le département de San Martín, en juin 1992. María Sullca Ávila a dit à l'homme que son argent ne changerait rien à la douleur causée par la « disparition » de ses parents. L'homme lui a répondu que ses parents étaient morts et qu'elle n'obtiendrait rien en déposant une plainte.

María Sullca Ávila était bouleversée par le fait que l'homme ait pu trouver son adresse. Elle et son mari avaient déménagé deux mois plus tôt et avaient demandé au bureau du procureur général de ne donner leurs nouvelles coordonnées à personne. Lorsque María Magdalena Sullca Ávila a demandé à l'homme comment il l'avait trouvée, il a répondu d'une manière menaçante : « *J'arrive toujours à destination* ».

Le même homme aurait été vu devant le domicile de Teresa Ávila Rivera la veille de sa visite au domicile de María Magdalena Sullca Ávila. Selon certaines informations, cet homme serait en relation étroite avec Ollanta Humala Tasso, le chef du Parti nationaliste péruvien, qui était à la tête de la base militaire de Madre Mia au moment où les parents de María Magdalena Sullca Ávila auraient été torturés et victimes d'une « disparition ». Le 9 février 2006, selon certaines informations, María Magdalena Sullca Ávila et Teresa Ávila Rivera ont déposé une plainte au pénal contre Ollanta Humala Tasso et d'autres militaires pour la torture et la « disparition » de Natividad Ávila Rivera et Beningno Sullca Castro. Le 1^{er} septembre 2006, un juge a ouvert une enquête criminelle sur la « disparition » forcée, l'homicide et les blessures graves dont ont été victimes, avec l'implication d'Ollanta Humala Tasso, Natividad Ávila Rivera et Beningno Sullca Castro.

María Magdalena Sullca Ávila et Teresa Ávila Rivera ont signalé les activités de l'homme au bureau du procureur général le 25 août, et ont demandé à bénéficier d'une protection policière. Depuis le 13 septembre, María Magdalena Sullca Ávila et Teresa Ávila Rivera bénéficieraient d'une telle protection, mais uniquement pendant la journée, elles craignent donc pour leur sécurité pendant la nuit. Amnesty International ignore les conclusions des enquêtes éventuellement menées sur les menaces.

Il s'agit du dernier cas en date d'une série d'actes d'intimidation à l'encontre de María Magdalena Sullca Ávila, de Teresa Ávila Rivera et de leurs proches. En février 2006, peu après le dépôt de la plainte de María Magdalena Sullca Ávila et de Teresa Ávila Rivera, des individus se seraient présentés à l'ancien domicile de María Magdalena Sullca Ávila, déclarant qu'ils étaient des policiers venus assurer la protection que les deux femmes avaient demandée. Cependant, ni María Magdalena Sullca Ávila, ni Teresa Ávila Rivera n'avaient encore demandé de protection policière. Plus récemment, en juin 2006, des individus dont on ignore l'identité ont demandé à des proches des deux femmes où elles se trouvaient.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2000, le gouvernement péruvien a créé une Commission vérité et réconciliation chargée d'enquêter sur les violations des droits humains commises pendant le conflit armé interne (1980-2000). En 2003, la Commission a rendu publiques ses conclusions décrivant 24 000 cas de personnes mortes ou « disparues » pendant le conflit armé et des milliers d'autres cas d'atteintes flagrantes aux droits humains : torture ; violence à caractère sexuel ; procès inique ; enlèvement ; prise d'otages, ainsi que violation des droits fondamentaux d'enfants et de membres des peuples indigènes. Depuis que la Commission a publié son rapport définitif, les menaces et manœuvres d'intimidation n'ont cessé de se multiplier contre les victimes, leurs proches, les témoins et ceux œuvrant en leur nom lors des investigations et des procès.

Ces personnes sont tellement peu protégées que le Bureau du médiateur s'en est dit très préoccupé et a exhorté les autorités à veiller à ce que toutes les personnes en danger bénéficient d'une protection efficace, dans un rapport diffusé en septembre 2005 sous le titre *La Commission vérité et réconciliation deux ans après*. La Coordination nationale des droits humains (CNDDHH), groupement national d'organisations, a soumis un rapport à la Commission interaméricaine des droits de l'homme en octobre 2005. Ce rapport détaillait les cas de 46 hommes et femmes ayant été à la merci de harcèlement, d'intimidation et de menaces en 2005. En mars 2006, la CNDDHH a transmis un rapport de suivi à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, dans lequel elle détaillait 21 nouveaux cas d'intimidation et de menaces de mort liés à des poursuites judiciaires engagées pour des violations des droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé(e) par la sécurité de María Magdalena Sullca Ávila, Narciso Quispe Landeo, Teresa Ávila Rivera et leurs proches, compte tenu des informations selon lesquelles ils auraient fait l'objet de menaces et de manœuvres d'intimidation dans le but, semble-t-il, de les contraindre à abandonner les poursuites judiciaires engagées contre les personnes soupçonnées d'avoir torturé et fait « disparaître » Natividad Ávila Rivera and Beningno Sullca Castro, in 1992 ;
- indiquez que ces faits sont les derniers en date d'une série d'actes d'intimidation à leur rencontre ;
- demandez qu'une enquête impartiale et indépendante soit menée sans délai sur ces actes d'intimidation, que les résultats en soient rendus publics et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice ;
- demandez à être informé(e) des résultats de l'enquête ;
- exhortez les autorités à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la sécurité de María Magdalena Sullca Ávila, Narciso Quispe Landeo, Teresa Ávila Rivera et leurs proches, conformément à leurs souhaits, en leur fournissant notamment une protection policière totale.

APPELS À :

Procureure générale :

Dra. Adelaida Bolívar Arteaga

Fiscal de la Nación

Fiscalía de la Nación

Av. Abancay, cuadra 5 s/n

Lima 1, Pérou

Fax : +51 1 427 1792 / 426 2800

Formule d'appel : Sra. Fiscal de la Nación, / Madame la Procureure générale,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Coordinadora Nacional de Derechos Humanos (CNDDHH)

Calle Pezet y Monel (ex Tupac Amaru) 2467

Lince, Lima 14, Pérou

ainsi qu' aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 27 OCTOBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*